Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260409-2026_26-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/26

Date de convocation :
1er avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Absent représenté :	*1*

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 09 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, Mme DANET Éloïse, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. GUILLARD André donne pouvoir à M. Philippe ALLAIN.

Mme GICQUEL Claudine a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Désignation des membres de la CAO – Commission d'Appels d'Offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics, articles 22 et 23,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, constituée de trois titulaires et trois suppléants.

Il invite le conseil municipal à voter.

- Sandrine GICQUEL,
- Manon GUEGAN,
- Philippe ALLAIN

Sont élus membres titulaires

- Jean-Marc LE BIHAN,
- Henri PENVEN,
- Julie LE GARREC

Sont élus membres suppléants

Ils sont désignés pour siéger à la commission d'appel d'offres et pour l'ouverture des plis, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Maire
Bernard LE BRETON

de Radenac (Morbihan)